



Vente maison et garde enfant suite separation

Par mathieu12

bonjour,
nous allons nous séparer, je ne suis pas marié et nous sommes parents d'un enfant de 3ans 1/2.

concernant l'enfant, je souhaite la garde alternée, quels sont les différents mode de garde.

nous sommes propriétaire depuis plus de 5 ans à 50/50 d'une maison (estimée à 300ke/encours de prêt restant 120ke)
quel est le mode de calcul concernant la maison ? :
si je veux la garder, combien dois je à ma compagne ?
en cas de vente du bien, que reste t il a chacun ?

merci pour vos conseils

Par jury34

Bonjour,

Le Principe :

Désormais, et toujours en raison de la volonté d'instaurer une véritable coparentalité entre les parents, deux systèmes coexistent pour fixer les modalités de la résidence :

1) la résidence est fixée habituellement chez l'un des parents et l'autre se voit octroyé un droit de visite et d'hébergement.

2) la résidence est fixée en alternance chez les deux parents selon des modalités fixées par les époux ou le juge.

Ainsi, il faut distinguer le lieu de résidence de l'enfant et le droit de visite et d'hébergement.

Enfin, en raison de l'importance de cette prérogative pour le parent, sa violation est sanctionnée sévèrement.

S'agissant de la maison, vous êtes à 50/50, votre question suffit à répondre à votre question...

Cordialement